

I. Qu'est ce que le BPJEPS « Loisirs Tous Publics » ?

Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** (B.P.J.E.P.S) est un diplôme d'état homologué au niveau IV qui atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles (décret n°2001- 792 du 31 août 2001.).

Métiers visés par le BPJEPS-Loisirs tous Publics: le diplôme permet d'être **directeur (-trice) d'accueil de mineurs** avec ou sans hébergement (dont CLSH de plus de 80 enfants ouvert plus de 80 jours) et **animateur** dans des structures privés ou publics :

- dans le cadre de dispositifs contractuel (CEJ, CEL, animation périscolaires),
- en centre social, socioculturel, maison de quartier, de retraites, établissement d'accueils spécialisés, structures de tourisme,
- reconnu par le CNFPT ce diplôme permet de se présenter au concours d'animateur territorial.

Les métiers visés sont : animateur ; directeur de CVL ; directeur d'accueil collectif de mineurs; animateur enfance.

a) Champ d'action du titulaire du BPJEPS LTP

Le directeur et/ou animateur est susceptible d'encadrer de nombreuses activités découlant de l'animation socio-éducative dans tout type de structures (citées plus haut) et surtout avec la quasi-totalité des publics.

Le directeur et/ou animateur peut à son public proposer des actions de découverte et d'initiation.

II. Présentation et contenu de la formation

- ✓ La formation a lieu de **Janvier 2018 à Novembre 2018** à temps plein à Cayenne, avec une alternance entre le centre de formation (500 heures) et l'entreprise (450 heures minimum).
- ✓ Les cours en centre de formation se dérouleront les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires)** de **7h30 à 11h30** à raison de **4h/jour**.
- ✓ Elle prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes de progression des compétences repérées.
- ✓ Le référentiel de certification du BPJEPS « Loisirs Tous Publics » présente la liste des compétences que doivent maîtriser les stagiaires en fin de formation. Il est constitué de 4 Unités Capitalisables à acquérir pour valider le diplôme.

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

b) Les contenus de la formation

- **Réglementation**
- **Connaissance du secteur professionnel des actions éducatives**
- **Communication, promotion des actions éducatives**
- **Mise en place d'animation Tous Publics nombreuses et variées**
- **Enseignement (théorique et pratique) des champs d'animation**

c) Objectifs pédagogiques

- Intégrer la logique de formation du BPJEPS « LTP », les objectifs de chaque UC et leur(s) modalité(s) de validation
- Pratiquer et animer des actions d'animation
- Concevoir, développer et mettre en place des projets à dominante éducative
- Clarifier les enjeux éducatifs
- Présenter son activité, son projet ou un bilan d'activité face à un groupe, un jury, ou un employeur

d) Les méthodes et moyens pédagogiques

- Pratiques et mises en situation pédagogique fréquentes et régulières
- Actions d'animation (ludiques, individuelles / collectives, éducatives, environnementales)
- Utilisation de la vidéo (observation de l'attitude et du comportement de l'animateur en situation)
- Utilisation des supports multimédias (traitement de texte, logiciels de présentation, traitement des photos et vidéos, recherches sur Internet)
- Mise en place d'évaluations formatives régulières sur les différents contenus, théoriques et pratiques
- Formateurs réguliers et formateurs occasionnels sur des contenus spécifiques

e) Modalités d'évaluation

- Organisation d'épreuves certificatives en centre de formation et en situation professionnelle validant chaque module
- Validation des épreuves par une commission certificative composée de professionnels, d'experts accrédités par un jury.
- Prévision d'une session de rattrapage à chaque épreuve certificative

III. Présentation de l'APROSEP FORMATION

- Siège social : APROSEP FORMATION, 81 Rue Christophe COLOMB – 97 300 CAYENNE
- Forme juridique : Association Loi 1901
- N° SIRET : 813 374 246 000 11
- APE : 8559A
- Agrément Jeunesse et Sport : agrément national n° 302 95 01
- N° organisme de formations : 03 973 0881 97
- Président de l'Association : Carole MATHEE

IV. Calendrier et lieu

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Lieu | CAYENNE |
| • Dates de formation | 08 Janvier au 30 Novembre 2018 |
| • Nombre d'heures de formation
(+ 450 heures en entreprise) | 500 heures en centre |